

Miéville, qui figurent dans le dossier 19.082 des Procès criminels, aux Archives d'Etat de Genève.

Or, il est indéniable que signature et billet ont un air de famille. M. Vaucher, notre savant archiviste, a, sur ma demande, examiné ces pièces ; il arrive à la conclusion qu'elles sont de la même main.

Tout s'explique : pourquoi Miéville seul

veillait lors des deux premiers pseudo-attentats, pourquoi personne, sauf lui, n'a vu les criminels. Il a remarquablement monté toute l'affaire, et l'on doit même supposer qu'il a lui-même, avant celle-ci, tiré un coup de pistolet sur la crosse de son fusil pour donner un élément de sincérité de plus au scénario, digne du cinéma, qu'il a admirablement mis en scène.

A TRAVERS LE MONDE

par M^{es} Dominique PONCET et Arnold WIDMER

Avocats au Barreau de Genève

DANS LE MONDE... DU CRIME

PLUS DE « CONFIDENCES A SCANDALE ? »

Los Angelès, 14 novembre. — Au moyen de placards publicitaires insérés dans la presse quotidienne, les magazines « Confidential » et « Whisper » viennent d'annoncer qu'ils allaient « supprimer les révélations sur la vie privée des vedettes ». Les deux magazines déclarent qu'ils n'ont jamais pensé que ces reportages constituaient des infractions à une loi quelconque mais qu'ils ont néanmoins décidé d'y renoncer à partir des numéros de mars et avril prochains. Le communiqué ajoute : « Nous sommes persuadés que nos millions de lecteurs trouveront la nouvelle formule intéressante et passionnante ».

SOPHIA LOREN ET SON MARI ACCUSÉS DE BIGAMIE

Rome, 11 novembre. — C'est sur la plainte d'une association romaine vouée à la défense de la morale et de la famille que toutes les formations de carabinieri ont reçu l'ordre de rechercher Sophia Loren et son mari, M. Carlo Ponti. Tous deux sont accusés de bigamie.

Le producteur de cinéma était déjà marié à une Italienne dont le nom de jeune fille est Fiastrì, quand il a épousé, au Mexique, la vedette de cinéma. Ce second mariage est donc considéré à Rome comme illégal et délictueux.

M. Ponti était venu ces jours-ci en Italie pour régler ses affaires. Averti par un ami qu'il s'exposait au retrait de son passeport et même à des poursuites, il a quitté le territoire avant que la police ait pu le cueillir. Sophia Loren et lui sont pratiquement en exil.

ON A PU « RETRACER » LA ROUTE DES STUPÉFIANTS

Milan, 3 novembre. — L'arrestation déjà annoncée de Francesco Pirico, dans l'affaire des stupéfiants, a permis

de connaître de nouveaux détails sur l'entreprise, qui étendait ses activités dans le monde entier. En plus de Pirico, emprisonné à Milan, les frères Caneba ont aussi passé des aveux complets. Ainsi peut-on retracer toute la route que suivait la drogue, de Turquie via Milan au Canada. Seul, le chimiste milanais Camba a échappé à l'arrestation. La collaboration internationale des autorités chargées de l'enquête fut excellente.

BOURREAUX D'ENFANTS

Auxerre, 21 novembre. — Jean S., 28 ans, débardeur-bûcheron à Aigremont (Yonne), qui brutalisait l'un de ses trois enfants, Raymonde, trois ans, a été arrêté. De nombreuses traces de coups ont été relevées sur le visage et le corps de la fillette. Celle-ci a été confiée à l'Assistance publique.

Dernièrement, son père lui avait mis la tête dans le four de la cuisinière parce qu'elle avait mouillé son lit. Sa mère, qui attend un quatrième enfant, a été laissée en liberté provisoire, bien qu'elle se soit également livrée à des sévices sur la petite fille.

*

Argentan, 21 novembre. — Le Tribunal correctionnel d'Argentan a condamné à dix-huit mois de prison ferme un père indigne, Jean-Louis B., 26 ans. Celui-ci avait, le 9 juillet dernier, fracturé le crâne de sa fillette, Nicole, âgée de 6 ans, en la frappant à coups de corde à nœuds. La brute répondait également d'une tentative de strangulation commise sur sa femme, en mars 1956.

TUÉES PAR LEUR MÈRE

Toronto, 12 novembre. — Quatre petites filles âgées de moins de cinq ans, enfants de M. Melville O'Donohue, avocat à Toronto (Canada), ont été découvertes pendues aux portes de la cave du domicile de leurs parents, bou-

levard Parkhurst, dans la banlieue de la ville. Trois des enfants : Mauren, 4 ans, Eileen, 3 ans, et Kathleen, 2 ans, avaient succombé. La quatrième, Mary-Jo, âgée de six mois, était encore en vie. Elle a été transportée à l'hôpital où les médecins ne désespèrent pas de la sauver.

La mère a été interrogée par la police et inculpée de meurtre.

*

Québec, 13 novembre. — Un nouveau crime commis sur des enfants en bas âge a été découvert hier matin au Canada. Trois garçons : Jean-Paul, 6 ans ; André, 4 ans, et Julien, 9 mois, ont été tués à coups de marteau par leur mère, Aurore Garga, 36 ans, près de Saint-Hyacinthe (province de Québec). Un quatrième enfant — une fillette — a été blessée. La meurtrière avait déjà souffert de plusieurs crises mentales et avait été admise dans un hôpital psychiatrique l'été dernier.

REVOLVER AU POING « IL DÉCLARE SA FLAMME »

Londres, 11 novembre. — Tragi-comédie la nuit dernière dans un palace londonien. Acteurs : la chanteuse noire anglaise Shirley Bassey, et un « soupirant », revolver au poing. La jeune actrice était dans sa chambre en train d'essayer des robes en compagnie d'un couturier et de deux habilleuses, lorsque la porte s'ouvrit brutalement. Un jeune homme, armé, se précipita vers Shirley Bassey en criant : « Je vous aime et ne vous ferai pas de mal. » Puis l'intrus repoussa hors de la chambre, couturier et habilleuses, et mit le verrou.

Trente policiers appelés d'urgence tentèrent d'enfoncer la porte, mais miss Bassey les en dissuada : « Je suis tout à fait bien. Il ne me fera pas de mal. » Cependant l'homme tira trois balles à travers la porte. On décida de parlementer. Le père du jeune énergumène tenta de calmer son fils. Au bout de deux heures, ce dernier annonça qu'il libérerait sa prisonnière. A demi évanouie, la chanteuse fut poussée hors de la chambre. Tandis que son étrange soupirant affirmait sa résolution de ne pas se rendre.

Les « bobbys » firent le siège de la chambre. A l'aube un coup de feu claqua. Les policiers entrèrent aussitôt et s'emparèrent de l'homme qui s'était blessé à la jambe.

RÈGLEMENT DE COMPTES

Marseille, 14 novembre. — Une vive fusillade a éclaté ce matin, bien avant l'aube, boulevard de Paris, dans le centre de Marseille.

Lorsque la police arriva sur les lieux, elle découvrit d'abord gisant sur le trottoir un nommé Pierre Orsini, 31 ans, atteint de plusieurs balles. A portée de la main du blessé se trouvaient une mitrailleuse et deux chargeurs garnis. Orsini a succombé à l'hôpital de la Conception.

Dans une fourgonnette stationnant non loin de l'endroit où Orsini fut relevé, gisait le corps de Blaise Massoni, âgé de 34 ans. L'homme portait de nombreuses blessures. Treize douilles de mitrailleuse et neuf douilles de pistolet 7 mm 65 furent ramassées à proximité.

Vers 5 heures du matin, un commis boulanger s'est présenté aux services de police et a indiqué qu'il avait remarqué dans l'escalier de l'immeuble du numéro 65 du boulevard de Paris des traces sanglantes très apparentes, qu'il avait suivies jusqu'au premier étage.

Les policiers se sont aussitôt rendus sur place mais il leur a été impossible de retrouver l'individu qui, selon toute vraisemblance, s'est réfugié dans cette maison après avoir été sérieusement blessé au cours de la fusillade qui coûta la vie à Orsini et à Massoni.

Ce dernier faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour vols, escroqueries et recel. Quant à Orsini, qui se faisait passer pour navigateur, il figurait lui aussi sur les fiches des services de police.

La camionnette dans laquelle a été retrouvé le corps de Massoni avait été volée le 7 novembre dernier à Aix-en-Provence.

LE GANG DES BLOUSES GRISES

La police marseillaise, et notamment la brigade mobile, avec le Commissaire Matteï et la brigade criminelle, avec le commissaire principal Bézert, a mis hors d'état de nuire une bande qui avait opéré à huit reprises des hold-up extrêmement importants, dont voici la liste :

Vingt juin 1954, hold-up de la camionnette de l'Assistance publique, rue Saint-Pierre Butin : 31 millions. C'est apparemment, le premier coup réalisé par la bande.

Trente et un mars 1955, hold-up de la voiture des établissements Fournier-Ferrier, chemin du Littoral. Butin : 1.500.000.

Cinq septembre 1955, hold-up de la voiture de la Manufacture des Tabacs, rue Borde. Butin : 4.500.000.

Quinze décembre 1955, hold-up de la fourgonnette de la Société Générale des Tuileries de Marseille, chemin du Littoral. Butin : 1.700.000.

Six juillet 1956, hold-up de la voiture de la Société Penarroya, de l'Estaque, chemin du Littoral. Butin : 2 millions.

Vingt-trois octobre 1957, hold-up de la voiture de la Compagnie Algérienne de Crédit, rue des Trois-Frères-Barthélemy. Butin : 9 millions.

Onze février 1957, hold-up d'une voiture de la même compagnie, aux abattoirs. Butin : 4.000.000.

Vingt six avril 1957, hold-up du fourgon blindé du Crédit Lyonnais, rue Pytheas. Butin : 25 millions.

Le scénario était presque chaque fois le même. Voici comment les faits se sont déroulés lors de la dernière agression :

A 8 heures, ce matin-là, Jean Moulin le chauffeur du fourgon, arrive à l'Agence centrale du Crédit Lyonnais, rue Saint-Ferréol. Sa voiture est spécialement aménagée pour le transport des fonds. Un coffre-fort est scellé dans la carrosserie même de la malle arrière.

Après quelques instants d'attente, M. Moulin voit arriver ses deux collègues, les convoyeurs Borgero et Belui. Tous deux portent des sacs dans lesquels s'entassent des liasses de billets. Il y en a pour 25 millions.

Après avoir placé les sacs dans le coffre-fort, les convoyeurs prennent place à l'arrière. Le véhicule démarre.

Il est 8 h. 15. Le fourgon doit livrer l'argent aux succursales de la place Sadi-Carnot et d'Arenc.

A la place de la Bourse, la voiture s'engage dans la rue Pythéas en direction du Vieux-Port.

C'est un jour de soleil, les bateaux vont et viennent sur le plan d'eau. Les Marseillais se rendent à leur travail.

Comme le chauffeur ralentit pour traverser le carrefour de la rue Beauvau, il se voit doubler, sur la gauche, par une fourgonnette bâchée de couleur grise.

— La brute ! maugrée M. Moulin en donnant un coup de volant pour éviter ce véhicule qui continue par une queue de poisson magistrale.

Le chauffeur de la banque doit freiner pile.

Alors, tout se passe si rapidement qu'il n'a même pas le temps d'actionner le hurleur disposé sur le tableau de bord.

Trois hommes ont bondi de la fourgonnette grise. Ils portent des passe-montagnes gris et des blouses grises comme celles des toucheurs de bestiaux aux abattoirs.

Armés de mitraillettes, deux des agresseurs se portent sur l'arrière et, braquant leurs armes, font descendre les deux convoyeurs. Un troisième, armé également d'une Sten, la dirige sur le chauffeur et tire un coup de feu à terre. Les victimes de ce hold-up éclair sont à peine remises de leur surprise que les trois bandits occupent déjà la place du chauffeur et des deux convoyeurs à bord de la voiture coffre-fort et démarrent en direction du Vieux-Port.

Les gangsters dépassent la voiture de leurs complices qui les suit à vive allure. De la rue Pythéas, commencent à retentir les premiers cris :

— Aux voleurs ! Aux voleurs !

Mais les deux voitures sont déjà loin. Elles ont disparu après le pont du Carénage.

Heureusement, les enquêteurs possèdent un certain nombre d'éléments intéressants.

Ce qui les a frappés le plus, c'est que tous les gangsters portaient d'amples blouses grises descendant jusqu'aux pieds, afin de dissimuler leur silhouette. Masques et cagoules ne leur suffisaient plus.

Un autre point important était que le gang des Blouses grises s'avérait comme un gang de quinquagénaires. A leurs silhouettes quelque peu alourdies par l'âge et à l'extraordinaire maîtrise de leurs nerfs, on reconnaissait travail d'hommes blanchis sous le harnais. Des jeunes se seraient affolés, auraient tiré à tort et à travers, auraient tué peut-être...

La découverte de la camionnette bâchée de vert, abandonnée près de la vieille abbaye de Saint-Victor la nuit qui suivit le hold-up, donna au commissaire principal Bézert et à son collègue Matteï, la certitude qu'après l'agression une troisième automobile de gangsters était intervenue. Cette voiture fut identifiée. Il s'agissait d'une Dyna Panhard bleu ciel qui attendait le fourgon-coffre dans la rampe Saint-Maurice. Elle stoppa avec les autres voitures dans les parages de l'antique basilique fortifiée. Alors s'opéra le transfert des sacs qui n'étaient pas enfermés dans le coffre et qui contenaient six millions. Avant de confier le coffre-fort de la banque au chalumeau oxydrique les gangsters préféraient mettre déjà les six millions en lieu sûr.



Tenue du gang des blouses grises

Par des regroupements, les enquêteurs apprenaient bientôt que cette Dyna appartenait à un nommé Bébért Berutti.

C'est un patron de bar.

On le serre de près. Un soir, il descend de sa voiture azur et se dirige vers la basilique de Saint-Victor. Il se retourne sans cesse. Il est inquiet. Il se sent suivi. Soudain, à un coin de rue, il prend les jambes à son cou. Les

policiers se lancent à sa poursuite et parviennent à le ceinturer. Il reprend son aplomb :

— Je cherchais un bureau de tabac pour acheter des cigarettes, dit-il aux policiers qui l'appréhendent.

L'enquête se poursuivit et permit d'identifier toute la bande, constituée de repris de justice chevronnés, dont les chefs sont un ancien bagnard, Marius Errera, et Félix Logerot. A noter que ce dernier, ainsi que la majorité des membres de la bande, a longtemps habité le quartier des Abattoirs, d'où l'idée d'utiliser les blouses grises des toucheurs de bestiaux.

II ÉCRIT AVEC SON SANG LE NOM DE SON MEURTRIER

Ajaccio, 11 novembre. — Inquiète de l'absence prolongée de son mari, M^{me} Borra, femme d'un berger d'un village proche d'Ajaccio, partit à sa recherche et le découvrit dans la campagne, gisant sur une pierre plate, tué de plusieurs coups de feu. Avant de mourir, Jacques Borra avait écrit sur la pierre, avec son sang, le nom d'un habitant du village avec lequel il vivait en mésintelligence à la suite d'un différend d'intérêts.

Le meurtrier présumé, Thomas C., berger à Poretto, a été inculpé d'homicide volontaire et placé sous mandat de dépôt. Son fils a également été écroué pour complicité. C. a nié avoir tué Borra.

UN LANDRU CANNIBALE

Plainfield (Wisconsin), 19 novembre. — Enquêtant sur le meurtre d'une commerçante de Plainfield, la police et le shérif de la ville relevèrent des traces suspectes menant à une ferme isolée en pleine campagne. Ils y pénétrèrent et découvrirent un atroce spectacle : le corps décapité de la victime, M^{me} Worden, était pendu par les pieds à un crochet de boucher dans la grange. Après avoir arrêté le fermier, Ed Gein, 50 ans, célibataire, les policiers entreprirent une fouille complète de la maison. Dans la chambre à coucher et dans la cuisine ils trouvèrent des ossements appartenant à plusieurs autres femmes, des vêtements d'enfants... et divers objets confectionnés à l'aide de peau humaine.

Trente heures plus tard environ, Ed Gein demandait au shérif de retourner à sa ferme « pour lui montrer quelque chose ». Menottes aux mains, il conduisit les policiers à proximité de la maison où, enfouies sous plus de vingt centimètres de neige, on découvrit cinq têtes de femmes enveloppées dans des sacs en matière plastique. Outre le corps pendu dans la grange, au moins neuf femmes et peut-être des enfants — les vêtements découverts le laissent craindre — ont été victimes du « Landru » américain dont on a acquis la conviction qu'il était en outre cannibale.

Madison (Wisconsin), 21 novembre. — Le fermier Ed Gein, soumis depuis mardi au détecteur de mensonges a reconnu avoir tué une des femmes dont les têtes embaumées ont été découvertes dans sa maison. Il avait déjà avoué lundi avoir assassiné et dépecé M^{me} Bernice Worden.

Il s'agit de Mary Hogan, mystérieusement disparue en 1954 à Bancroft, seize kilomètres environ de la ferme de Gein. Le shérif du comté de Portage où habitait la victime, M. Herbert Wansersky avait reconnu hier le visage de M^{me} Hogan parmi une douzaine de têtes humaines que Gein gardait chez lui. Deux de ces têtes avaient été embaumées par le fermier et étaient parfaitement conservées. Le shérif a déclaré qu'il lui avait été facile de reconnaître l'une d'elles somme étant celle de Mary Hogan.

D'autre part, la police a révélé que des parties de corps humains, notamment des nez qui n'appartiennent pas aux dix têtes déjà trouvées ont été découvertes, portant ainsi à quinze le nombre des cadavres que Gein avait « collectionnés ». Le shérif de Portage a ajouté que Gein ment lorsqu'il dit avoir déterré ces cadavres dans des cimetières. Il a affirmé sa conviction que les quinze femmes ont été massacrées par le fermier célibataire.

ATTENTATS RACIAUX

8 novembre 1957. — Un membre du Ku Klux Klan, Bart A. Floyd, 31 ans, a été condamné jeudi à 20 ans de prison pour avoir gravement mutilé un noir. En prononçant la sentence, le juge Alta L. Kling a déclaré que cette peine, la peine maximum applicable en l'espèce, « n'était même pas proportionnée à la gravité du crime ».

CRIMES PASSIONNELS EN SÉRIE

Tours, 6 novembre. — Un boulanger de La Celle-Saint-Avant (Indre-et-Loire), Pierre D., 34 ans, a tué sa femme Yolande, 25 ans, mère de trois enfants, le 20 octobre dernier. Le drame a été découvert hier.

Le 23 octobre, D. signalait la disparition de sa femme à la gendarmerie de La Haye-Descartes, l'accusant d'être partie avec un ami, dont il donna le signalement. La veille, il avait tenu le même langage à ses beaux-parents. Les investigations des gendarmes ne donnèrent, bien entendu, aucun résultat, mais les enquêteurs apprirent que Yolande D. était très attachée à ses enfants, une fillette de 6 ans et des jumeaux de 5 ans (un garçon et une fille). De plus ils recueillirent de mauvais renseignements sur le boulanger dont l'inconduite était notoire. La première femme du boulanger, battue et bafouée, avait demandé le divorce.

Bientôt les soupçons des gendarmes se trouvèrent renforcés : la femme de ménage de M^{me} D. avait retrouvé dans un placard la paire de chaussures que sa patronne aurait dû porter au moment de sa prétendue fugue. Finalement, après vingt-quatre heures d'interrogatoire, il avoua son crime.

« Le 20 octobre, alors que nous allions nous coucher, Yolande me reprocha d'avoir une amie. Je m'élançai sur elle en la saisissant au cou. Je serrai fortement. Elle parvint à s'échapper et se réfugia dans la cuisine. Mes mains avaient laissé des traces très apparentes de strangulation. C'était gênant pour moi. Mes clients n'auraient pas manqué de questionner Yolande sur l'origine de ses marques. Je décidai donc de la tuer, ce qui m'aurait permis de changer de femme. »

Feignant de regretter son geste, il simula la réconciliation avec sa femme. L'étreignant tendrement, il la conduisit doucement devant l'entrée de son four dans le fournil. Là, brusquement, il l'étrangla, puis jeta le corps de la victime dans le four encore chaud, le recouvrant de fagots et l'arrosant de mazout qu'il enflamma.

*

Dreux, 6 novembre. — Un drame que l'on croit imputable à la jalousie s'est déroulé hier après-midi à Dreux. Un garagiste installé dans la ville depuis vingt-sept ans a tué sa femme et un homme qu'il croyait être l'ami de cette dernière, puis s'est pendu dans son grenier. Les voisins pensèrent d'abord à un accident quand, vers 14 h. 30, un homme d'une cinquantaine d'années sortit en titubant de la boutique de bonneterie de M^{me} F., rue Esmery-Caron, avant d'aller s'affaïsser de l'autre côté de la route. Il avait la tête ensanglantée et portait des blessures au ventre. Il s'agissait de M. Jacques W., représentant en surplus américains, demeurant à Paris. C'est seulement quelques instants plus tard, quand quelqu'un s'aperçut qu'une balle de revolver avait troué la vitre du magasin, qu'on comprit qu'il s'agissait d'un crime ; mais le meurtrier, M. Marius F., garagiste, avait disparu.

Lorsque les policiers arrivèrent sur les lieux ils devaient découvrir le corps de M^{me} F. gisant dans l'appartement situé au-dessus du magasin ; elle avait eu le crâne fracassé à coups de marteau. Le mobile de ce crime qui a fait deux victimes — M. Jacques W., atteint de quatre balles, devait succomber quelques heures plus tard à l'hôpital de Dreux — demeure obscur. Il semble que la jalousie morbide de M. F. ait été à l'origine du drame. Le meurtrier, déjà condamné il y a une vingtaine d'années pour avoir tiré sur un rival présumé, était d'un caractère sombre et peu communicatif. Peut-être même souffrait-il de neurasthénie. Sa femme, Odette, au contraire, paraissait enjouée. Le couple avait un fils, Jacques, âgé de 15 ans, qui depuis quelques mois était placé en apprentissage chez un peintre de la localité.

Tour à tour chauffeur de taxi, peintre en voitures, puis pompiste, M. F. avait finalement transformé son atelier de la rue Esmery-Caron en garage, mais la clientèle n'affluait pas. Il y a trois ans, M. et M^{me} F. décidèrent d'adjoindre à la bonneterie attenante au garage le commerce des surplus américains. C'est alors qu'ils entrèrent en relations avec M. W. qui, depuis, venait régulièrement leur rendre visite à Dreux.

Ce matin, le meurtrier a été retrouvé pendu dans son grenier.

*

Paris, 13 novembre. — Epoux aimant et jaloux, Dominique B. avait formé le projet de supprimer sa femme Juliette et l'ami de cette dernière, M. L.

Depuis longtemps déjà la vie conjugale était traversée de querelles et le mari, redoutant une trahison, se faisait parfois menaçant. Rageusement, il frappait la table de la crosse de son pistolet. Pourtant ce n'est pas de cette façon bruyante qu'il résolut d'exterminer ses victimes.

Ayant épié celles-ci, il les vit à plusieurs reprises pénétrer dans un immeuble de la rue Bouchardon et, un soir — le 30 juin 1956 — étant entré dans la cour, il aperçut sa femme derrière une fenêtre du premier étage. Non loin d'elle, on distinguait la silhouette d'un homme, celle de M. L.

B. revint précipitamment chez lui et, l'air satisfait, il dit à son frère : « Cette nuit, je vais dresser un constat d'adultère. Prête-moi donc ta voiture. » Il était 3 heures du matin quand il arriva rue Bouchardon, à pied d'œuvre puisque, avisant une échelle dans un recoin de la cour, il l'appliqua contre le mur et en gravit doucement les échelons. La fenêtre de la salle à manger étant entrebâillée, il s'introduisit dans le logement, inspecta les lieux à la faible lueur d'une lampe de poche, s'assura que Juliette et son compagnon dormaient profondément, saisit des photographies dans le portefeuille de son rival et franchit le seuil de la cuisine.

« A la vue de tous ces appareils à gaz, a-t-il déclaré aux jurés de la Seine, j'ai été pris d'une sorte de folie. »

Il semble plutôt qu'il ait agi avec beaucoup de sang-froid ; en effet, il ferma les fenêtres, ouvrit les cinq robinets du réchaud et celui du chauffe-eau, puis, repartant par l'escalier, il retira l'échelle, la remit en place et, avant de rentrer chez lui, il jeta ses chaussures dans un égout.

C'était insuffisant pour faire disparaître tous les indices, car il oubliait qu'il avait laissé rue Bouchardon maintes empreintes digitales.

Heureusement, le sifflement du gaz tira M. L. de son sommeil et c'est ainsi qu'un drame fut évité de justesse.

— Je ne sais pas pourquoi j'ai fait cela, murmurait l'accusé en se tamponnant les yeux avec un mouchoir.

— C'est pourtant très simple, a répliqué le président Chapar, c'est parce que vous étiez jaloux et que, n'étant pas gêné par les scrupules, vous avez voulu punir, autrement dit, supprimer ceux que vous considérez comme des coupables.

B. — Mais ma femme l'était, puisqu'elle ne m'aimait plus alors que je l'aimais encore et quand elle rentrerait tard, si je lui demandais : « Où as-tu été ? », elle me répondait : « Cela ne te regarde pas. »

Or l'enquête a démontré que rien ne pouvait être reproché à M^{me} B. durant sa vie conjugale : ce n'est qu'après avoir engagé une instance en divorce qu'elle s'accorda une certaine liberté.

M^e Jolibois a défendu le mari jaloux qui a été finalement condamné à sept ans de travaux forcés.

AUX ETATS-UNIS

UN CRIME TOUTES LES ONZE SECONDES

Washington, 26 septembre. — Le directeur du « Federal Bureau of Investigation » (Sûreté fédérale) a estimé à 1.399.670 le nombre de délits et crimes commis aux Etats-Unis pendant les six premiers mois de 1957.

Ce chiffre, qui dépasse de 8,4 % celui de la même période de l'année dernière, constitue un nouveau record. Le rapport de M. Hoover publié mercredi comprend l'ensemble des statistiques fournies par toutes les polices

des Etats-Unis et révèle qu'un crime ou délit majeur a été commis toutes les 11 secondes ²/₁₀.

Le bilan quotidien du crime aux Etats-Unis s'établit comme suit : 37 homicides, 272 attaques, 57 viols, 4775 vols, 801 vols d'automobiles, 172 vols qualifiés et 1620 cambriolages.

Le total des homicides pendant ces six mois a atteint 6730. Celui des vols d'automobiles 144.930, en augmentation de 10.610 sur 1956.

HOLD-UP « NEW-LOOK » AUX U.S.A.

New-York, 20 novembre. — Premier fait d'armes au pistolet à gaz lacrymogène dans les annales du gangstérisme et du hold-up made in U.S.A. : un bandit a utilisé cette arme pour dérober, hier matin, un sachet de 220 millions de francs de diamants, dans le hall d'un immeuble de Détroit.

L'opération s'est déroulée en cinq secondes très exactement :

M. Max M., 47 ans, un marchand de diamants new-yorkais, se hâtait au rendez-vous que lui avait fixé l'un de ses clients dans un bureau du « Metropolitan Building », l'un des grands immeubles commerciaux de la ville. Le marchand franchit à 8 heures le seuil du bâtiment, traversa le hall et appela l'ascenseur. Un homme sans veston, aux manches de chemise à demi retroussées, se planta devant lui, et pressa sur la gâchette d'un gros revolver. Instantanément, M. M., aveuglé et suffoqué par un jet de gaz, porta ses mains à son visage, laissant choir le précieux sachet qu'il tenait sous son bras.

Le malfaiteur s'en empara, disparut dans le tourniquet de la porte, et sauta dans une voiture qui s'évanouit aussitôt au milieu du trafic.

La victime, les yeux brûlés, se précipita en hurlant à la poursuite de son agresseur. Incapable de se diriger, le malheureux butta sur le Perron et s'effondra dans les bras des passants accourus à ses cris. Ses vêtements étaient à tel point imprégnés de gaz que tous les agents de police pleuraient en tentant de l'interroger.

AUX OBSÈQUES DU « PLUS GRAND CRIMINEL DU MONDE »

New-York, 29 octobre. — A l'enterrement, il y avait 1000 voitures noires et plus d'une tonne de fleurs blanches. Tête nue, deux des frères d'Alberto « Boum Boum » Anastasia, pleuraient en silence, au bord de la fosse. Il y avait là « Tony le Dur », le bagarreur de la famille, et Gérard, dit « Jerry le bookmaker » ou « Jerry le bouffon ».

A cinquante mètres d'eux, perdu dans la foule, il y avait un troisième frère : Salvatore Anastasia, un petit homme maigre et sec, habillé d'une soutane usée. Il est curé de Saint-Lucy, dans le Bronx, un faubourg de New-York.

Quelques jours avant, Alberto était encore président de la « Murder Incorporated », le syndicat du crime et, sur les docks de New-York, tout le monde savait qu'il avait, de ses mains, tué 63 personnes.

C'est en 1919 que les quatre frères Anastasia sont arrivés à New-York. Alberto, l'aîné, avait 17 ans. Fils d'un pauvre cheminot de Tropea (Calabre), ils s'étaient enfuis de chez eux et, embarqués comme mousses, avaient déjà roulé leur bosse dans les bas-fonds du monde entier. Trois d'entre eux avaient mal tourné ; le quatrième, âgé de 12 ans, Salvatore, avait bien essayé de convertir ses frères, mais il n'avait pas réussi. Alors, pour essayer de les racheter, il avait décidé de passer sa vie à prier pour eux et à tenter de ramener dans le droit chemin les petits gangsters de Bronx.

A peine arrivés, Alberto, Tony et Jerry se trouvèrent du travail sur les quais. Par exemple, ils fonçaient à la tête de 50 gangsters sur les docks en grève, ou rançonnaient les syndicats. Parfois aussi, ils devaient tuer le chef d'une bande rivale : en général, c'étaient Alberto ou Tony qui s'en chargeaient. Alberto, si c'était un crime à organiser savamment, un meurtre minuté, Tony, s'il suffisait de descendre de voiture, de viser juste et de s'enfuir en zigzaguant sous les rafales de mitraillettes. Ils aimaient cela, les frères Anastasia. Jerry, lui, était un peu le bouffon de la bande.

Petit et dodu, il bégayait d'une façon très comique. Ses frères lui donnaient de l'argent quand il les avait bien fait rire. Jusqu'au jour où Tony fut arrêté pour meurtre et interrogé par la police. Ce jour-là, les quatre témoins qui avaient juré avoir vu Tony tirer disparurent sans laisser de traces.

On ne retrouva l'un d'eux que quatre ans plus tard, dans un sac de ciment, en draguant l'Hudson River. Or Jerry travaillait dans une usine de ciment et avait eu des ennuis, peu après le crime, parce que quatre sacs de ciment avaient disparu de son atelier.

Ce jour-là, Alberto et Tony cessèrent de mépriser Jerry et l'emmenèrent avec eux dans leurs expéditions punitives contre les docks récalcitrants. Bientôt Jerry se trouva à la tête d'une des plus grosses organisations de bookmakers de New-York. Et les trois frères jouirent d'une réputation égale dans tout l'East Side. Ils connurent leur apothéose avec la création de la Murder Incorporated, le syndicat du crime. C'était un bureau de placement pour tueurs à gages. Si une épouse se montrait trop jalouse, si un créancier devenait un peu indiscret, il suffisait de téléphoner à la Murder Incorporated, qui dépêchait un ou deux envoyés spéciaux armés de Lugers ou de mitraillettes. Ils se présentaient, vérifiaient l'identité de leur future victime, tiraient et s'enfuyaient. S'ils faisaient une erreur susceptible d'orienter la police sur les traces de la Murder Inc., on tuait le tueur.

Bientôt la fortune des trois Anastasia atteignit 100 millions de dollars. Ils eurent de belles villas, des épouses ravissantes, des piscines, et des Cadillac noires et blanches. Le dimanche, ils allaient écouter, en famille, le sermon de Salvatore, leur quatrième frère, qui leur promettait chaque fois l'enfer à la fin de leurs jours. A la fin de l'office, ils écrasaient une larme en hochant la tête et glissaient un billet de 1000 dollars dans le tronc avant de retourner à leurs affaires.

(suite page 27)

Mais deux tueurs à la solde de Frankie Costello, leur plus redoutable concurrent du racket, viennent de tuer Alberto chez son coiffeur. Tony s'est jeté en pleurant sur le cadavre de son frère, et Jerry a raconté en bégayant à la police, combien Alberto était un être calme et discret.

Maintenant, la dynastie des Anastasia semble perdre sa suprématie. Le fils d'Alberto, selon la volonté de son père, s'est fait séminariste. Quant à Tony et Jerry, ils n'ont pas l'intelligence de leur frère et commencent à trembler sur les quais.

(France-Dimanche)

POUR LA « PROCHAINE GUERRE »

Angoulême, 19 novembre. — Amenés à perquisitionner chez une femme d'origine allemande, Eugénie B., accusée d'avoir volé des bouteilles vides, des inspecteurs de la Sûreté y ont découvert un stock impressionnant de denrées diverses. « Je faisais honnêtement des provisions pour ne pas être prise au dépourvu en cas de guerre », déclara-t-elle aux policiers. Mais, à côté de dizaines de litres d'huiles, de kilos de pâtes, de sucre, etc., se trouvaient des fournitures scolaires, des valises neuves, dont la quadragénaire prévoyante devra expliquer la provenance.

VOL DE TABLEAUX

Nice, 21 novembre. — Un vol particulièrement audacieux a été commis dans une somptueuse villa du Cap d'Antibes « le château des pins », résidence d'un industriel autrichien, M. Fritz Mandl, où les cambrioleurs ont dérobé cinq tableaux d'une valeur estimée par leur propriétaire à vingt millions.

Le cambriolage a été découvert hier après-midi. C'est par la porte fracturée de la cuisine que les malfaiteurs se sont introduits dans la villa. Ils se sont emparés d'un tableau de Van Dyck représentant un homme barbu en pourpoint rouge, d'un portrait de Tintoret, de deux bois à l'huile, l'un de Monticelli, l'autre de Heysser daté de 1779 et d'une toile de Thomas Couture représentant une tête de jeune fille. Les cadres vides des tableaux ont été retrouvés dans le bar de la villa. Les malfaiteurs avaient également décroché un portrait de M^{me} Mandl, épouse du propriétaire, qu'ils ont abandonné sur place.

La brigade mobile de Nice a été chargée de l'enquête qui sera difficile, les cambrioleurs n'ayant pas laissé d'empreintes.

LE VOLEUR VOLÉ

Paris, 3 novembre. — Samedi 26 octobre, le facteur auxiliaire Paul B., domicilié au Chesnay, disparaissait en emportant 350.000 francs, représentant le montant des mandats qu'il devait payer dans la journée. On le retrouva à l'hôpital Bichat, blessé à la tête, et il raconta qu'il avait été attaqué par des Nord-Africains qui l'avaient dévalisé.

En fait, Paul B., maintenant remis de ses blessures, a fait devant M. Frantz, juge d'instruction au parquet de Versailles, le récit de sa disparition. Après avoir dépensé 100.000 francs à Montmartre, à faire la fête, il se fit, en

effet, dévaliser par deux individus dont un Nord-Africain qui le dépouillèrent de 247.000 francs qui lui restaient. Il a été écroué à la prison Saint-Pierre de Versailles sous l'inculpation d'abus de confiance.

LA SÉCURITÉ SOCIALE N'ADMET PAS LES VOLEURS

Londres, 13 novembre. — Henry Corke est un voleur. Il le reconnaît volontiers. Mieux, il s'en targue. « Pourquoi, a-t-il demandé au juge Frank Milton, siégeant à la cour du North London : Pourquoi devrais-je acquitter l'arriéré des cotisations que me réclame la Sécurité sociale au titre de personne sans emploi ? Il y a erreur sur la personne. J'ai un emploi. Je suis voleur. J'ai derrière moi une longue carrière de criminel distingué. J'ai été condamné 23 fois. Je n'ai pas besoin de leur carte. Je me débrouille à ma façon. »

Corke a été condamné à deux livres d'amende. Il devra payer un arriéré de 16.200 francs dans un délai de trois mois.

LE DÉSERTEUR « CHANTAIT » EN FAISANT LE MÉNAGE

Paris, 27. — Pendant que Robert Le B. discutait avec le vendeur d'un grand magasin, son amie, Jacqueline R., dissimulait un poste de radio portatif dans le landau de son bébé. Les deux complices ont été arrêtés et, par la même occasion, on a appris que Le B. était un déserteur et que Jacqueline, le sachant, en profitait pour le faire « chanter ». Sous menace de le dénoncer, elle l'obligeait, chez elle, à faire la vaisselle, à frotter les parquets et, le cas échéant, à lui servir de complice pour voler.

POUR DÉPISTER LES VOLEURS

Paris, 8 novembre. — Un grand magasin de Paris a fait construire, d'après un brevet qu'il a acquis, un nouveau robot destiné à « dépister les voleurs » dans ses rayons. Les directeurs de cette entreprise très fréquentée constataient en effet depuis quelques mois que les vols augmentaient dans des proportions inquiétantes.

Ce robot dispose d'un certain nombre de caméras, très petites, presque invisibles, dissimulées dans les rayons à surveiller. Leur nombre peut être augmenté à volonté. Elles sont reliées à un câble multiconducteur, qui aboutit à un poste de télévision, placé dans un bureau aux étages supérieurs. Son écran donne à tout instant une vue générale des rayons pris en surveillance. Les caméras dans le magasin sont manœuvrées à distance depuis l'appareil de télévision, d'où il est possible de déterminer leur inclination, leur orientation et la mise au point des objectifs.

Lorsqu'elle surprend une personne qui vient de voler un objet, la caméra peut ainsi la suivre à l'intérieur du magasin, repassant son image aux autres caméras. Pendant ce temps, un appel radio alerte les inspecteurs circulant dans le magasin. Ceux-ci portent en effet sur eux une petite pile, pas plus grosse qu'un étui à cigarettes, qui se met à bourdonner discrètement. L'inspecteur reçoit alors dans son écouteur le signalement de la personne qui a volé,

l'indication du chemin qu'elle prend, le rayon précis devant lequel elle se trouve. L'opération se fait en quelques secondes.

Dans certains rayons, comme dans celui des gants, les vols ont maintenant diminué de 50 %. Tout récemment, le robot antivol a permis l'arrestation de 70 membres du personnel de l'entreprise qui, constitués en un gang, se livraient depuis de longs mois à d'importants détournements. (T.G.)

DANS LE MONDE... DES AIGREFINS

DÉJÀ... SPOUTNIK-ESCOQUERIE

Le Mans, 6 novembre. — Les gendarmes du Mans ont arrêté, hier, François Chr., d'Abbeville (Somme), et ses deux fils, marchands forains au Mans, qui faisaient l'objet de plaintes de plusieurs cultivateurs. En effet, au lendemain du lancement du premier satellite, le trio s'était rendu chez plusieurs paysans et avait abusé de leur crédulité en venant réquisitionner des « couettes » en plume d'oie, en affirmant que la guerre venait d'être déclarée et qu'ils étaient chargés de récupérer des matelas pour les blessés.

MÉFIEZ-VOUS DES PERSONNAGES « OFFICIELS »

Paris, 22 novembre. — Le commissaire Ducray, de la brigade criminelle, a fait placer sous mandat de dépôt Gérard Bl., auteur de nombreuses escroqueries. Cet aigrefin, qui s'était fait engager par le producteur de radio Jean-Jacques V. comme chauffeur, emporta la garde-robe de son patron après avoir dérobé 75.000 francs.

Peu de temps auparavant, B. s'était présenté chez un médecin de l'avenue de l'Opéra comme étudiant en médecine et avait été engagé sur l'heure comme assistant. Il ne tarda pas à emprunter de l'argent aux malades et disparut.

Mais B. aimait surtout paraître dans les cérémonies officielles en se faisant passer pour un représentant du gouvernement. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, il réussit à écarter l'envoyé de l'ambassadeur de France pour occuper le fauteuil officiel lors du lancement d'un bateau sur les chantiers navals d'outre-Atlantique.

La dernière escroquerie tentée par B. devait permettre son arrestation. Prié de payer sa note d'hôtel, Bl. voulut éblouir le directeur de l'établissement et lui commanda un repas de cent couverts. Mais l'hôtelier, pris de suspicion, fit surveiller son client qui, démasqué, a été appréhendé par la police judiciaire.

LE DIRECTEUR DU CLUB « POLYNÉSIE » INCUPLÉ D'ABUS DE CONFIANCE

Paris, 31 octobre. — Henri G., directeur du club « Polynésie », qui abandonna à leur sort, en Yougoslavie, 700 touristes, a été inculpé d'abus de confiance par M. Fougères, juge d'instruction.

DÉTOURNEMENT D'IMPÔTS ECCLÉSIASTIQUES

Zurich, 15 novembre. — L'Eglise protestante du canton de Zoug s'est aperçue que l'ancien administrateur des biens de la paroisse, aujourd'hui décédé, avait détourné en deux ans la contrepartie de 23.450.000 francs français. L'abus de confiance porte sur des sommes provenant du produit des impôts ecclésiastiques des années 1954 à 1956. L'indélicat personnage, qui avait toujours été au-dessus de tout soupçon, était membre de la Commission cantonale des impôts, fonction qui facilitait son travail de fraude.

ESCOQUERIE AU VACCIN SALK

Zurich, 13 novembre. — Deux semaines après une retentissante arrestation, on apprend qu'une jeune femme de 31 ans, d'origine yougoslave, devenue Suisse par son mariage, s'est rendue coupable d'une escroquerie d'environ 1.500.000 fr. suisses (150 millions de francs français) en proposant à ses dupes la vente de vaccin Salk.

Le vaccin antipolio en provenance des Etats-Unis devait être pris en charge par l'intéressée en Yougoslavie, et ce commerce devait assurer d'importants bénéfices aux bailleurs de fonds suisses. L'une des principales victimes, un homme d'affaires zurichois, prêta 70.000 francs suisses. Il reçut quelques jours plus tard le double de cette somme. Mis en confiance, il versa alors à la pseudo-importatrice l'équivalent de 70 millions français.

Entre temps, la femme escroc avait reçu spontanément l'offre généreuse d'autres prêteurs.

Reconnue après enquête à l'écart de toute activité politique, la jeune balkanique a placé une partie de ses bénéfices frauduleux dans les affaires de son beau-père. Le reste devait lui permettre de satisfaire son goût du luxe.

On attendait du juge informateur Horvath des renseignements plus précis sur cette importante escroquerie, mais au dernier moment le procureur général a différé la réunion de presse, l'enquête n'étant pas terminée.

14 novembre. — Le juge de Zurich, qui instruit l'escroquerie au vaccin antipolio, reçoit sans cesse de nouvelles plaintes. Une vingtaine de personnes se sont déclarées victimes des agissements de Marija Oswald, née Potocnik, qui leur promettait d'importants bénéfices si elles consentaient à lui prêter les capitaux nécessaires pour exporter des médicaments en Europe centrale. L'escroquerie atteint plus de 200 millions de francs français et elle a fait une vingtaine de dupes.

Cette jeune Yougoslave, âgée de 31 ans, devenue Suisse par son mariage avec un mécanicien, Max Oswald, avait obtenu d'un propriétaire d'une maison zurichoise de la branche pharmaceutique une liste de produits. Le négociant sans méfiance avait donné sa signature, que l'aventurière contrefaisait au bas de lettres adressées à ses futurs bailleurs de fonds. Avec cette signature, Marija Oswald possédait une pièce maîtresse pour commencer son opération.

Les faux documents portaient sur des milliers de tubes de vaccin Salk et Merck et 28.000 ampoules d'auro-mycine destinés à la Yougoslavie et à l'U.R.S.S.

De nombreuses personnes attirées par des gains aussi importants offrirent spontanément de l'argent à Marija Oswald. Parmi ses victimes, on compte notamment deux banques privées, trois avocats, des commerçants, un médecin qui a versé 700.000 fr. et un artisan peintre qui perdit 630.000 fr. suisses. L'escroc avait donné une quittance de 200.000 francs à ce dernier, en lui promettant de lui rembourser 400.000 francs. Une lettre portant une fausse signature parle d'une livraison de 2.600.000 francs de médicaments dont il restait à payer 1.500.000 francs. L'affaire s'est ébruitée du fait que la femme du principal lésé, le médecin, prise de soupçons, se mit en rapports avec la prétendue maison chargée des livraisons de vaccin.

L'escroc et son mari ont été arrêtés le 12 octobre. Il semble que l'époux n'ait que peu participé, voire pas du tout peut-être, à l'affaire. Il a été relaxé après huit jours de détention.

LA SERVANTE AU GRAND CŒUR

Paris, 7 juin. — Issue d'une excellente famille — son père et ses frères sont officiers — Anne-Marie St. s'était placée comme bonne à tout faire. Elle cherchait dans les quotidiens des offres d'emploi et nantie de certificats très élogieux — qu'elle se confectionnait — elle se présentait chez des industriels, des médecins, des architectes habitant les quartiers bourgeois. Lorsqu'on voulait prendre des renseignements chez ses anciens patrons, elle était la première à indiquer leur numéro de téléphone : mais, ce qu'on ignorait évidemment, c'est qu'au bout du fil (c'était en général le numéro d'un café) on allait trouver un complice d'Anne-Marie qui dirait le plus grand bien de cette domestique « honnête, dévouée, ponctuelle », qualités qui précisément lui faisaient totalement défaut.

Elle ne restait pas longtemps... en place : quarante-huit heures tout au plus : le temps nécessaire pour opérer la rafle des bijoux, des fourrures, de l'argenterie qu'elle revendait à bas prix, car on comprend qu'elle ait été pressée de s'en défaire.

En quelques mois, elle commit huit vols, dont le dernier chez la couturière Anny Blatt, fut particulièrement fructueux. Elle emporta dix-huit robes, vingt-quatre nappes, des dentelles et des manteaux d'astrakan, ce butin représentant huit millions environ.

Anne-Marie St. a donc comparu en Cour d'assises, au côté de son ex-ami Marcel M. et d'une receleuse, Josette R., les 25-26 juin 1957.

Le président Prévost ayant remarqué qu'elle avait fait le désespoir de tous les siens, de ses frères notamment, l'accusée articula avec afféterie : « Je vous en prie, ne mêlons pas mes proches à ces lamentables histoires... »

En ce qui touche ses fautes, elle les reconnaît. Elle mettait à profit l'absence de ses employeurs pour ouvrir les meubles, à moins qu'elle ne fût obligée de les fracturer, ce qui ne la gênait guère ; puis le soir même elle s'éclipsait et rejoignait son ami dans un hôtel qui n'était jamais celui de la veille.

M. a, pour sa part, affirmé qu'il ignorait l'activité toute spéciale de sa compagne. Il la croyait, dit-il, aisée.

Un incident a marqué l'audience de la Cour d'assises

de la Seine, qui jugeait Anne-Marie St. et ses complices. L'avocat général Sudaka terminait son réquisitoire « en regrettant de ne pouvoir réclamer plus de vingt ans de travaux forcés contre les coupables » lorsqu'on vit M. se dresser dans son box : « Assassin ! s'écria-t-il. Je suis innocent, mais vous l'aurez voulu, ma mort ! » Et, tirant de sa poche un tronçon de lame de rasoir, il se taillada la gorge, puis les poignets et s'affaissa. Dans le tohu-bohu, le président Prévost suspendit l'audience, tandis que les gardes relevaient le blessé qui portait de sanglantes estafilades au cou et aux mains. On appela un médecin du Palais, mais, finalement, on décida pour plus de sûreté de faire transporter M. à l'infirmerie de Fresnes d'où il revint deux heures plus tard la tête et les avant-bras entourés de pansements.

— Vous avez insulté un magistrat, lui dit le président. Nous ne retiendrons pas cet outrage, mais à la moindre manifestation de votre part je vous ferai expulser de cette salle.

M. adressa des excuses à l'avocat général, qui les accepta, puis ce furent les plaidoiries de M^{es} Bonier, Wietrich et, enfin celle de M^e Baurain.

Dans la soirée, la cour rendait son arrêt : elle condamnait Anne-Marie St. à dix-huit ans de travaux forcés, Marcel M. à douze ans de la même peine, et la receleuse Josette R. à quatre ans de prison avec sursis.

Les parties civiles — parmi lesquelles se trouvait la couturière Anny Blatt — ont obtenu les dommages-intérêts qu'elles sollicitaient.

DES PSEUDO-POLICIERS

Paris, 15 juillet. — Une dame aisée ayant un ami emprisonné rechercha les moyens de le tirer de ce mauvais pas, et c'est elle qui tomba dans un double piège. Tout d'abord, elle fut convoquée au Palais même, par un faux procureur qui lui promit, en échange de 200.000 francs, une intervention chaleureuse en faveur de son protégé ; puis, quelques jours plus tard, elle voyait pénétrer hardiment dans sa riche demeure voisine de l'Etoile, trois individus qui se prétendaient inspecteurs de police, effectuèrent une... perquisition en règle et repartirent avec dix millions de bijoux.

Arrêtés peu après, ils comparurent en correctionnelle, mais, au cours de l'audience, on prononça le nom d'un absent : René B. qui, avec la tenancière d'un bar de la rue de la Charbonnière, avait monté l'affaire et surveillé son déroulement.

A son tour, B. est venu s'expliquer en justice, tâche fort difficile pour lui, car les attaques venaient de deux côtés à la fois : du ministère public et de ses anciens complices qui, ayant purgé leur peine, le dénonçaient sans détours, d'autant qu'ils soupçonnaient fort le personnage d'avoir livré leurs noms à la police, dont celui-ci était occasionnellement l'indicateur. Or, le 11 août, il avait été aperçu sortant des bureaux de la sûreté nationale...

Naturellement, l'accusé s'est écrié qu'il était l'objet d'une abominable vengeance ; qu'il n'avait dénoncé personne et qu'il était absolument étranger à la fameuse « perquisition ».

Malheureusement, ses accents manquaient de sincérité et la cour d'assises de la Seine lui a infligé cinq ans de réclusion.

LE DIRECTEUR D'UNE GALERIE D'ART VENDAIT DES FAUX TABLEAUX

Bruxelles, 26 juin. — Le directeur d'une des plus importantes galeries d'art de Bruxelles, M. Jacques T., qui s'était spécialisé dans la vente de tableaux anciens, a été placé sous mandat d'arrêt. Ces derniers mois, des « œuvres » notamment de Clouet, Breughel, Rubens, Teniers, prétendues authentifiées par des experts internationaux, avaient été vendues par ses soins. L'enquête a établi que ces spécialistes à qui on avait attribué des certificats de garantie n'avaient jamais été consultés. Des vérifications sont faites en Hollande, en Italie et en France. Une soixantaine de tableaux des XVI^e et XVII^e siècles, ou prétendus tels, ont été saisis.

C'ÉTAIT SIGNÉ !

Kansas, juillet. — Un nommé Wandell, à Kansas City, avait installé devant sa maison un piège à voleurs avec un fusil chargé à blanc. Le lendemain, le fusil avait disparu. A sa place, Wandell trouva ce mot : « Vous avez perdu ! », et c'était signé : « Le cambrioleur. »

UN ESCROC VENDAIT DE LA FORÊT VIERGE

Francfort, août. — « Le Brésil vous appelle », proclamait Hans Joseph H., à travers toute la République fédérale allemande. « Achetez des plantations de café au Brésil ». 267 Allemands se sentirent un cœur de propriétaire brésilien : ils achetèrent. D'autres firent même des préparatifs d'émigration. H. avait encaissé près de 8 millions 300.000 francs en qualité de « représentant de la Compagnie « Emagrinco » (Sao Paulo). La police et le consulat brésilien ont mis fin à ce fructueux commerce : la firme « Emagrinco » est en faillite, les « plantations » ne sont que de la forêt vierge et la ville de Petrovina, qui figurait sur le papier à entête de H., n'existe pas.

UN ANGE PASSE

Tel-Aviv, juillet. — M. Meoded B., propriétaire de trois cinémas près de Tel-Aviv, a porté plainte devant le

tribunal de Jérusalem contre un rabbin qui lui extorqua deux millions en lui promettant de lui faire obtenir le titre et la couronne d'Israël. Pour chaque versement en dinars or effectué par le plaignant, l'astucieux rabbin montrait à ce dernier des reçus libellés et délivrés par les anges. Il avait également obtenu des puissances angéliques — ce qui avait séduit sa victime — des rabais substantiels et même des paiements à tempérament...

IL AIDAIT LA CHANCE...

Londres, octobre. — Ayant observé qu'une boîte aux lettres n'était jamais levée avant 14 h., alors que l'heure indiquée était 13.45, un habitué des courses de chevaux avait profité pour se procurer le nom de chevaux arrivés vainqueurs. Dans ce laps de temps, il plaçait alors un pari à coup sûr, avant la fin de la course, selon l'indication du tampon postal... Mais le parieur astucieux avait voulu être trop habile : ayant misé pour détourner les soupçons, également sur un cheval perdant, il en choisit un qui ne figurait pas sur la liste des partants... Les bookmakers firent une enquête, et il fut découvert.

LA PERLE DU FOYER

Londres, 17 juin. — Alors que toutes les polices d'Europe occidentale le recherchaient, Bill « Foxy » Fowler, évadé de la prison de Dartmoor, à la pointe sud-ouest de l'Angleterre, a été arrêté à 500 kilomètres de là, à Maryport où, au cours de ses 33 jours de liberté, il était devenu l'ami de deux jeunes femmes, Margaret M. et Jessie T., toutes deux conquises par ses rares qualités d'homme d'intérieur. Ses occupations, exclusivement ménagères, consistaient à faire la vaisselle, à baigner les enfants et à laver le linge.

DANS LE MONDE... DES JEUNES DÉLINQUANTS

VOLEUSES DE BICYCLETTES

Annemasse, 31 octobre. — Trois fillettes âgées de 11, 12 et 13 ans, auteurs de nombreux vols de bicyclettes, ont été arrêtées par les policiers d'Annemasse (Haute-Savoie).



UN CAMPARI

Les policiers ont retrouvé treize bicyclettes que les fillettes avaient dérobées puis abandonnées dans des lieux isolés après les avoir délestées de leurs sacoches.

Les jeunes voleuses pratiquaient également le vol à l'étalage et, à l'occasion, pillaient les troncs d'églises.

Interrogées en présence de leurs parents, elles ont été remises en liberté avant d'être déférées au tribunal pour enfants.

EXPLOITS D'UN VOLEUR DE VOITURES ÂGÉ DE 12 ANS ET DEMI

Paris, 30 octobre. — Pour la sixième fois, la police vient d'avoir affaire à un voleur d'automobiles aussi jeune qu'obstiné, Serge M., fils d'un négociant : il a douze ans et demi.

Depuis 10 jours l'enfant avait dérobé six voitures. Il les garait près de chez lui, à Villejuif, et les utilisait jusqu'à ce que le réservoir d'essence soit vide. Avant-hier, des gardiens de la paix virent le garçonnet grimper dans une camionnette, faire chauffer tranquillement le moteur, puis démarrer. Il ne fut rattrapé qu'après un kilomètre de poursuite. Le jeune voleur a été conduit au poste sous bonne escorte car au cours de ses précédentes arrestations il avait réussi, six fois, à fausser compagnie à ses gardiens.

Paris, 3 novembre. — Arrêté au début de la semaine dernière alors qu'il roulait au volant d'une camionnette volée, Serge avait dit aux agents : « Gardez-moi bien, parce que je m'échapperai. »

Ce passionné de l'automobile, appréhendé six fois au volant des voitures des autres, se targuait de six évasions.

Un télégramme vient d'être communiqué à toutes les polices. Serge s'est évadé l'autre soir, de la ferme Champagne, à Savigny-sur-Orge. Depuis lors, il est demeuré introuvable.

AGRESSION AU CHLOROFORME

Lausanne, 20 novembre. — La police cantonale vaudoise, en collaboration avec les polices municipales de Lausanne et de Vevey, a réussi à arrêter trois jeunes gens habitant Lausanne, auteurs de nombreux vols commis dans des garages du canton. Deux d'entre eux sont les auteurs de l'agression commise le 21 septembre dernier à Genève, sur la personne de M. Manuel L., marchand de meubles d'occasion, qu'ils avaient dépouillé de 8000 francs après l'avoir chloroformé.

Cette agression avait été perpétrée, place Isaac-Mercier, un samedi matin, alors que le « marché aux puces » était très animé. Les deux auteurs de ce « coup » avaient pris préalablement rendez-vous avec le commerçant, par téléphone, sans se faire connaître. Le commerçant avait été frappé, jeté à terre, puis un gros tampon d'ouate, imbibé de chloroforme, lui avait été introduit dans la bouche, pour l'empêcher de crier et, surtout, le mettre hors d'état de prévenir rapidement la police.

Toutes les recherches entreprises par la Sûreté genevoise étaient demeurées sans résultat. Et pour cause, puisque les agresseurs étaient venus du canton voisin commettre leur « coup ».

DÉJA MAÎTRES CHANTEURS

Manchester, 13 novembre. — A Manchester, un petit garçon de douze ans avait volé un schilling (50 francs). Il committ l'imprudence de révéler son larcin à deux camarades de son âge.

Pendant six mois, les deux amis lui extorquèrent toutes ses économies, le menaçant de tout dire à ses parents s'il ne s'exécutait pas. Mais l'affaire a transpiré et un tribunal d'enfants a condamné les jeunes maîtres chanteurs à rembourser les 10 livres (10.000 francs) extorqués et à payer les frais du procès.

DANS LE MONDE... DE LA POLICE

LA POLICE C'EST NOUS

Los Angeles, 30 octobre. — Il existe une loi, en Californie, qui autorise tout citoyen à l'arrestation d'un criminel présumé lorsque aucun représentant de la police ne se trouve sur les lieux.

Deux jumeaux irlandais, Charles et Georges Finn, âgés de 42 ans, viennent de la prendre au pied de la lettre, en passant les menottes, sur les marches de l'hôtel de ville de Los Angeles, au juge Kenneth Chantry, membre de la Cour supérieure de Californie.

Après avoir lu à leur prisonnier le texte de la loi, les deux Irlandais le conduisirent au plus proche commissariat. Là, ils déposèrent une plainte en bonne et due forme, accusant le juge Chantry d'avoir été l'instrument d'un complot qui avait abouti à la confiscation d'un avion de transport ayant appartenu aux jumeaux pendant la guerre.

Le juge a été libéré aussitôt.

DEUX FAUX POLICIERS ARRÊTENT UNE VOITURE DE GENDARMES

Les Andelys, 30 octobre. — Deux policiers en civil, qui contrôlaient la circulation à la sortie de Cany (Eure), ont arrêté une voiture. C'était celle des gendarmes d'Ecos qui, nullement impressionnés par la carte de prévention routière que leur présentait l'un des deux policiers, le fouillèrent et trouvèrent sur lui un revolver de calibre 7 mm. 65 contenant quatre balles.

Emmené à la brigade d'Ecos, le faux policier déclina son identité. Il s'agissait de Maurice J., ingénieur. Celui-ci a déclaré être en compagnie du chauffeur de son usine, à la recherche d'un contremaître qui s'est enfui avec la caisse des œuvres sociales de l'entreprise, contenant entre 200.000 et 300.000 francs. L'enquête devait par la suite prouver l'exactitude des dires de M. J. Celui-ci, bien qu'inculpé de port d'arme prohibé et d'usurpation de fonctions, a été laissé en liberté ainsi que son compagnon.

Note de la Rédaction : Notre collaborateur, M. B.-C. GAUTHIER, a été empêché de nous remettre pour le présent numéro ses articles consacrés à la rubrique du film et du roman policier. Dès le prochain numéro nos lecteurs retrouveront ici ces chroniques.

L'INFIRMERIE SPÉCIALE CENTRE D'ACCUEIL
POUR LES « MARTIENS »...

Paris, 1^{er} novembre. — Daniel P., âgé de 27 ans. représentant à Paris, est un original apparemment grisé par la lecture des romans de science-fiction. Les habitués des champs de courses l'ont vu depuis quelque temps sur les hippodromes, incarnant un Martien vêtu d'une combinaison en plastique et la tête enfermée dans une cagoule surmontée d'une antenne.

La police, jusqu'ici, n'avait pas jugé utile de s'opposer à ces innocentes exhibitions.

L'autre après-midi, les gardiens de la paix de service faubourg Saint-Honoré estimèrent cependant que le « Martien » en prenait un peu trop à son aise lorsque, dans son accoutrement habituel, il se présenta vers 16 h. à l'Elysée. Il brandissait une pancarte sur laquelle était inscrit ce message : « Câble de Mars à la France. — Voulons entrer en contact avec la Terre. Stop. — Attendons gouvernement français. Stop. — Hâtez-vous. Mars. »

Le Martien a été conduit devant le commissaire du quartier de la Madeleine, qui a décidé de soumettre son cas à la perspicacité des psychiatres de l'Infirmierie spéciale.

ENQUÊTE : DES DOCUMENTS SECRETS DANS LA RUE

Londres, 20 novembre. — Le ministère de l'Armement a ordonné une enquête sur une affaire de documents secrets trouvés hier soir dans une rue de Londres par un passant. M. Clifford B. regagnait son domicile lorsque, sur un trottoir du West End, il aperçut une serviette à fermeture-éclair. Il la ramassa et trouva à l'intérieur des enveloppes portant l'inscription « Secret ». A la lecture, il put constater que ces papiers provenaient du ministère de l'Armement et qu'ils concernaient des moteurs-fusées. Les noms de plusieurs constructeurs aéronautiques étaient mentionnés. Rentré chez lui, il informa de sa découverte la presse et le ministère de l'Armement, et aussitôt deux policiers vinrent le débarrasser de sa précieuse trouvaille.

BATAILLE RANGÉE ENTRE GENDARMES ET NOMADES

Périgueux, 11 novembre. — Avertis samedi par M. M., demeurant à Chalais (Dordogne), qu'il venait

d'être victime de menaces de mort de la part de la tribu nomade des Lontfalot, à qui il avait confié des chaises à rempailler, les gendarmes se présentaient vers 20 heures au campement et arrêtaient l'un des fils, Roger, âgé de 16 ans. Mais alors que les gendarmes regagnaient leur voiture, trois coups de feu étaient tirés d'une baraque.

Des renforts furent appelés et bientôt plusieurs brigades de gendarmerie investirent le camp. Vers 22 h. 30, toute la tribu tenta une sortie pour délivrer le prisonnier. Les romanichels tirèrent de nouveau plusieurs coups de feu en direction des gendarmes, sans atteindre personne.

Les gendarmes ripostèrent par une rafale de mitrailleuse. Les assaillants battirent alors en retraite, laissant sur la route le père de Roger, mortellement atteint, et un de ses frères, blessé à la jambe.

Au cours de l'opération qui suivit, sept membres de la tribu ont été arrêtés et plusieurs fusils saisis, ainsi que de nombreux couteaux. L'un des agresseurs a réussi à s'enfuir.

CONDAMNATION POUR OUTRAGES AUX AGENTS

Paris, 14 novembre. — Juché au faite d'un bec de gaz, place du Tertre, André D., fondateur de la « secte des Aguiguistes », haranguait ses concitoyens dans la soirée du 10 juin dernier. Il avait pour quelques instants délaissé son orgue de Barbarie et du haut de son perchoir il jacassait sur les radiations atomiques, thème passablement austère mais qui lui fut dicté par sa conscience, a-t-il dit, au magistrat de la quatorzième chambre correctionnelle, car D. était traduit en justice pour outrages à agents et rébellion.

En effet, son radar lui avait à peine révélé l'approche de gardiens de la paix qu'il en voyait deux surgir de la pénombre. Le groupe de ses auditeurs se dispersa aussitôt et le grand maître des Aguiguistes reçut l'ordre de descendre... sur terre. Il répliqua par des mots agressifs : ivrognes... intellectuels à bretelles...

— Ce n'était pas méchant, a-t-il plaidé, en avançant son avocat, M^e Letort. Je veux toujours dérider mes contemporains et je me suis attribué un rôle de bouffon. Il faut bien se divertir. Le rire, messieurs, est le propre de l'homme. ne l'oubliez pas.



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

des Villes de Genève et Carouge et de la Commune de Lancy

SERVICE PERMANENT

Formalités gratuites

TÉLÉPHONE 24 62 00

5, rue de l'Hôtel-de-Ville

A peine sorti du prétoire où il venait de récolter 6.000 fr. d'amende, D. se couvrit le chef d'une cloche à fromage et parsema de pâquettes sa barbe fluviale ; puis sur le quai des Orfèvres il grimpa lestement à un lampadaire pour satisfaire aux exigences des photographes, et enfin il s'éloigna sur une bicyclette dont le guidon était remplacé par un volant et le pédalier muni d'un... excentrique.

UN REPRIS DE JUSTICE AVAIT TIRÉ SUR DES POLICIERS

Paris, 31 octobre. — James G., un fort mauvais garçon qui fréquentait les bars de la rue de Lappe et protégeait à sa manière une dame sans vertu, se querellait le 5 janvier 1954 avec deux Nord-Africains. « Je ne veux pas me battre, s'écria-t-il, car j'ai une arme dans ma poche et je redoute les complications... » En effet, il venait de passer plusieurs mois en prison.

Les trois antagonistes finirent pas se réconcilier et, sortant du café, ils prirent la direction de la place de la Bastille. Deux inspecteurs, qui, depuis une heure, surveillaient les faits et gestes de G. le virent alors tirer sur l'un des Algériens qui s'avançait vers lui pour le désarmer.

L'agresseur, tournant à ce moment le dos aux policiers, recula sans se douter qu'il allait dans leur direction et, soudain, il se retrouva tout surpris à leurs côtés. Il comprit et n'hésita pas : il fit feu sur l'un, puis sur l'autre et, tout en s'enfuyant, déchargea complètement son pistolet.

Ce forcené a comparu devant les assises de la Seine où il a invoqué un argument qui n'est pas nouveau. « J'ai tiré, a-t-il dit, pour faire peur, sans viser, et la meilleure preuve, ajoutait-il, c'est que je n'ai pas atteint ceux qui me poursuivaient. » C'est la seule chose qui fût exacte dans son récit.

G. a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

LES GANGSTERS TENAIENT CONGRÈS, MAIS LA POLICE SE MIT DE LA PARTIE

New-York, 17. — Les chefs des bas-fonds criminels de l'est des États-Unis tenaient un congrès à quelques kilomètres d'Apalachin, lorsque la police fit une descente dans la maison où se tenait la réunion, arrêtant de cinquante à soixante bandits.

Parmi les gangsters arrêtés se trouve le fameux Vito Genovese, que le gouverneur Thomas Dewey avait appelé le « roi des rackets », et dont le nom a été prononcé ces jours-ci à propos de l'assassinat d'Anastasia, le chef de la « Société des meurtriers ».

CONDAMNATION DE TROIS ANCIENS CHEFS DE LA POLICE

Varsovie, 12 novembre. — A l'issue d'un procès à huis clos qui a duré huit semaines, la cour régionale de Varsovie a infligé un total de quarante et un ans de prison à trois anciens chefs de la police secrète polonaise, qui avaient été arrêtés en avril 1956. L'acte d'accusation reprochait aux trois inculpés d'avoir privé un certain nombre de personnes de leur liberté et d'avoir toléré que des membres du service de sécurité « appliquent une contrainte physique et des tortures physiques à ces personnes. ».

SCANDALE A BRIGHTON

Londres, 26 septembre. — Après trois semaines de patiente enquête, Scotland Yard a procédé vendredi, à Brighton, à l'arrestation du commissaire de police R. et de son principal collaborateur, l'inspecteur en chef H. Il y a quelques jours déjà, un autre inspecteur, qui n'assumait que des fonctions subalternes, avait été placé sous mandat d'arrêt.

Le scandale de Brighton fait une profonde impression. Bien que l'on se montre, comme l'exige la procédure criminelle anglaise, d'une grande discrétion, on croit savoir qu'il s'agit d'une vaste affaire de corruption de fonctionnaires, qui aurait des ramifications étendues. On croit savoir aussi que des pressions auraient été exercées par les inculpés sur certains témoins pour les convaincre qu'il vaudrait mieux, dans leur propre intérêt, garder le silence.

Dès vendredi, le propriétaire d'un bar connu de la ville a été lui aussi placé sous les verrous. Ce que l'on ne parvient pas encore à démêler, c'est à propos de quoi ces officiers de police auraient accepté des pots-de-vin et consenti à fermer les yeux.



GARAGE CORNAVIN

AGENCE OFFICIELLE

Derrière la gare

Tél. 33 32 22